



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 9 DECEMBRE 2019

N°2019-56

L'an deux mille dix neuf et le lundi 9 décembre 2019 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 2/12/2019

**Date d’Affichage** : 2/12/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Alexandre FRESNEAU, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,  
Mme Anne-Marie BRUNET  
Mme Stéphanie PENOT

**SECRÉTAIRE** : M. Alain BESNAULT

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

**Objet de la délibération** : Correction de la délibération 2018-033 relative à la modification des Groupes de Fonction au titre du R.I.F.S.E.E.P.

Monsieur Le Maire explique que la délibération 2018-033 comporte une erreur sur la désignation du groupe de fonction de l'agent en poste. En effet, le poste de secrétaire de mairie est occupé par un agent de catégorie C.

Il convient donc de modifier l'arrêté de l'agent et de rectifier les tableaux comme suit :

**I.F.S.E. : Groupe C**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
groupes de fonctions	emplois - fonctions	montant mini	montant maxi	plafonds indicatifs réglementaires
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	0 €	6 000 €	11 340 €

**C.I.A. : Groupe C**

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
groupes de fonctions	emplois (a titre indicatif)	montant mini	montant maxi	plafonds indicatifs réglementaires
Groupe 1	Secrétaire de Mairie	0 €	900 €	1 260 €

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représenté :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à apporter les modifications nécessaires.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 10 décembre 2019

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20191210-D2019\_56-DE  
Regu le 11/12/2019